

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 24 Novembre 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Henri-François Brossin, sujet de cet Etat, marchand quincailleur à Neuchâtel; noble et vertueux Auguste-Charles-François de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Mercredi 14 Décembre prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Henri-François Brossin sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les neuf heures du matin, par-devant M. le Maire et MM. les Juges-Egaleurs, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Neuchâtel, le 22 Novembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

2. Le Gouvernement de cet Etat ayant ordonné le décret des biens et dettes du Sieur Albert Stouki père, maître meunier à Serrières; M. le Maire de Neuchâtel a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Mercredi 21 Décembre proch., jour auquel tous les créanciers du dit Albert Stouki père sont péremptoirement assignés à paraître, dès les neuf heures du matin, par-devant M. le Maire et le Juge-Egaleur nommé au présent décret, qui sera assemblé dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 22 Novembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

3. La discussion des biens de Pierre, fils de feu François Dejardin, de Portalban, ayant été ordonnée; tous prétendants sur iceux, à quelques titres que ce soit, sont sommés de les produire et faire inscrire au greffe de Prefecture à Dompierre, d'ici au 5 Décembre prochain inclusivement, sous peine de forclusion perpétuelle; et le 7 du même mois, on procédera à la liquidation au dit lieu. Donné le 9 Nov. 1825.

Par ordre, CLANY, greffier.

4. Le Gouvernement, par son arrêté du 7 Novembre courant, ayant ordonné la liquidation juridique de la masse de David Rodolphe Bachmann, de Dietikon, canton de Zurich, gypseur et vernisseur, domicilié à Auvernier, decédé le 7 Septembre 1824, et dont la succession a été déclarée jacente à la Seigneurie par droit de déshérence; tous les créanciers du dit défunt Bachmann sont cités péremptoirement à paraître par-devant M. le Baron de Pury, maire de la Côte, et les Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés à Auvernier, dans la maison de Commune, le Mardi 6<sup>e</sup> jour du mois de Décembre prochain, à neuf heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions suivant coutume, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois de suite dans la feuille d'avis de Neuchâtel, à Auvernier, le 14 Novembre 1825.

Greffe de la Côte.

## De la part de MM. les Quatre-Ministres.

5. Le poste de ramoneur juré de cette ville devenant vacant à Noël prochain, ceux qui voudront y aspirer sont invités à remettre leurs requêtes et leurs papiers à M. le Maître-bourgeois en chef, avant le 15 Décembre prochain. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 8 Novembre 1825.

Par ord., Le Secrétaire-de-ville,  
G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Les frères Abram-Louis et Jean-François Clottu, de Cornaux, exposent en vente par voie de minute, leur maison située au Neubourg en cette ville, occupée ci-devant par le Sieur Ramseyer, maître charpentier, consistant en deux étages et plain-pied. S'adr. p. le prix et les conditions, au S.<sup>r</sup> Belenoë, notaire, maison de M. le Baron de Chambrier, rue de la Balance, dépositaire de la minute, qui sera échu à son étude le Jeudi 8 Décembre, à 10 heures du matin.

7. Ensuite de permission obtenue, C.-F. Convert-Favarger, de concert avec le S.<sup>r</sup> justicier Bersot, en leur qualité de procureurs des parties intéressées, feront exposer à l'enchère, dans la maison de David Porret à Hauterive, différents meubles de ménage, ainsi que des outils propres à cultiver la vigne. Ces mises auront lieu Lundi prochain 28 courant, et commenceront à 8 heures du matin.

8. M. le colonel de Morel informe le public, que le Samedi 10 Décembre prochain, à 3 heures de

l'après-midi, chez les Dames Beaujon à Auvernier, il fera vendre publiquement et sous de favorables conditions, deux vignes rières le territoire de Colombier, lieu dit au Loclat; la première, qui est celle du côté de vent, contient environ 2 ouvriers; la seconde contient environ 8 ouvriers, et est très-susceptible d'être partagée, si cela convenait aux amateurs.

9. Le Sieur Charles-Daniel Orhenin-Girard, du Locle, domicilié rière la Chaux-de-Fonds, considérant que, par la dispersion de sa famille, dont une partie a passé en Amérique, il ne se trouve plus en situation de continuer l'état d'agriculteur, il offre à vendre par la voie de la minute et des enchères publiques, le beau domaine qu'il possède au quartier des grandes Crozettes, Juridiction de la Chaux-de-Fonds, qui, anciennement, formait deux biens-fonds, réunis en un seul max, composé de terre labourable et de pâturage d'une excellente qualité, bon rapport et bon herbage, dont le produit suffit à la nourriture de 4 à 5 vaches en été et 9 en hiver, pouvant même distraire les récoltes sans que cela diminue le produit, étant en bonne partie arrose par un cours d'eau. Il y a deux très-bonnes maisons sus-assises, qui ont chacune deux chambres à fourneau et tout ce qui est nécessaire p. être bien et commodément logé, avec chacune une fontaine de bien bonne eau qui coulent devant ou dedans la maison; il y a aussi au pâturage deux fontaines, dont l'entretien est fort peu dispendieux, et qui, quelque secheresse qu'il y ait eu, n'ont jamais tari. Il y a encore au pâturage beaucoup de beau bois et belle recue, d'une exploitation facile. Ce domaine est des mieux assorti sous tous les rapports, et il peut être tiré un parti très-avantageux du produit par sa proximité du village de la Chaux-de-Fonds. S'il est trop considérable p. une seule personne, il pourrait aisément être divisé. Les deux maisons sont appréciées ensemble p. les assurances contre les incendies à la somme de 10400 francs tournois, et la totalité du domaine est minulée p. première mise à onze mille francs. Les amateurs pourront en avoir une connaissance plus détaillée, et se convaincre que rien ici n'est exagéré, en s'adressant sur place au dit S.<sup>r</sup> Girard, et ils pourront faire leurs offres et enchères en l'étude du S.<sup>r</sup> notaire Cuhe, greffier de la Chaux-de-Fonds, dépositaire de la minute et des conditions de vente. La passation s'en fera dans le cabaret du Sieur Henri-Louis Humbert, le Mercredi 30 Novembre courant, où les amateurs sont invités à se rendre p. les 7 heures du soir.

10. Le public est informé, que M. le ministre Diacon fera exposer en vente par voie de minute, en l'étude de M. Reymond, notaire, n° 455, au faubourg en cette ville, le Samedi 3 Décembre prochain, à 10 heures avant midi, les vignes ci-après spécifiées, qu'il possède rière le territoire de Neuchâtel. Elles consistent en: 1° une vigne de la contenance d'environ 8 ouvriers, aux Parcs-dessus, n° 87, dite le Grand-Parc, jouxtant de bise M. le maître-bourgeois Lambelet, et de vent M. le past. Jacquemot. 2° Une vigne n° 56, aux Parcs-dessus, soit aux Rebaudes, contenant environ 5 ouvriers, jouxte de bise l'hoirie de M. le doyen Bonhôte, de vent M. Louis Perrin. 3° A Comba-Borel, n° 21, une vigne d'environ 3 1/4 ouvriers; jouxte de bise M. le banneret de Merveilleux, de vent M. DuPasquier, chapelain du Roi. 4° A Saint-Jean, n° 5, une vigne d'environ 12 1/4 ouvr., jouxte de vent M. J.-J. Bouvier, et de bise M. Wurstein, instituteur. 5° A Fahy-Merveilleux, n° 55, une vigne contenant 4 3/4 ouvr. environ, jouxte de vent M. Louis Perrin, de bise M. Chatelain-Petitpierre. 6° A Fahy-Choux, n° 54, une vigne de 4 1/4 ouvriers, jouxte de bise M. Louis Perrin, de vent l'hoirie de M. de Chambrier de Travanet. 7° A Pain-blanc, n° 121, une vigne de 2 3/4 ouvriers environ, jouxtant de bise la veuve Bozard, et de vent M. Bock. 8° Au dit lieu, n° 123, une vigne contenant 1 ouvr. 3 pieds 2 minutes, jouxte de bise M.<sup>me</sup> la lieutenant Lardy, et de vent le sentier des Troncs. 9° Et enfin, à la Ravina, soit aux Troncs, n° 121, une vigne de 1 3/4 ouvriers, jouxtant une vigne de la cure de Serrières de vent, la Seigneurie de bise, et d'ubère la vigne art. 7. S'adr. pour les conditions de la vente au dit Sieur notaire Reymond, et pour d'ultérieurs renseignements aux vigneronns Jean-Favre à Neuchâtel, et Martenet à Serrières.

11. M. Louis Petitmaître, gérant de la masse de

M. D.-F. Colin, négociant en cette ville, fera exposer en vente, par voie de minute, qui se trouve déposée chez M. Reymond, notaire, au faubourg, la maison d'habitation de M. Colin, donnant d'un côté sur la rue St. Maurice, et de l'autre sur le Bassin. Cet immeuble est dans une des situations les plus agréables et les plus avantageuses de cette ville, et est propre à l'exploitation de quelque branche d'industrie que ce puisse être: il est composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée converti en trois magasins, dont l'un d'eux est vaste et bien éclairé, et d'un premier et d'un second étage, avec galetas au-dessus. La journée p. la vente de cet immeuble est fixée au Mercredi 30 Novembre prochain, à dix heures du matin; en l'étude du susdit notaire, où les amateurs sont priés de se rencontrer, et où ils pourront, dès à-présent, prendre connaissance des conditions, comme aussi chez M. Louis Petitmaître, qui se fera un plaisir de leur faire voir l'immeuble et de leur donner tous les renseignements qu'ils pourraient souhaiter. On accordera toutes les facilités p. le paiement; moyennant qu'on fournisse des sûretés suffisantes.

12. Les héritiers de feu Jean-Frédéric DuBois, du Locle, exposent en vente, par voie de minute, les immeubles suivants: 1° A Sombacour, rière Auvernier, une vigne contenant environ trois ouvriers et demi, jouxte M. de Merveilleux d'ubère, et le chemin public de joran. 2° A Lerin, même territoire, une dite contenant un ouvrier et un quart, jouxte M. le justicier Roulet-Py de bise, et le chemin public de joran. 3° Aux Grands-ourdonns, même territoire, une dite contenant un ouvrier et demi, jouxte M. le Chancelier de Sandoz de vent, et M. Steinlen de joran. 4° A Levrier, appelé aussi les Grands-Ordonns, rière Corcelles: Cormondrèche, une dite contenant un ouvrier et demi, jouxte M. de Pierre, Directeur des forêts, de joran, et M. le justicier Vaucher d'ubère. 5° A Prêel, même territoire, une dite contenant environ un ouvrier et quart, jouxte M. Steinlen de vent, et M. le lieutenant Droz de bise. 6° Au dit lieu, une dite contenant, avec le petit verger y attenant, environ un ouvrier et demi, jouxte M. Wattel de bise, et M. Steinlen de joran. 7° Au dit lieu, une dite contenant un ouvrier et un quart, jouxte M. le conseiller Chatenay d'ubère, et M. le justicier Bourquin de bise et de vent. 8° A Cudeau, même territoire, une dite contenant environ huit ouvriers et un quart, jouxte M. le maître-bourgeois Schouffelberguer de vent, et M.<sup>me</sup> la justicière Brandt de bise. 9° Au dit lieu, une dite contenant environ un ouvrier, jouxte M. Louis L'Hardy d'ubère. et le chemin de joran. 10° Au dit lieu, un petit verger contenant treize pieds, jouxte M. Perrot de vent, et M.<sup>me</sup> Bourquin-Ducommun de bise. 11° A la Jopesse, même territoire, une vigne contenant environ deux ouvriers et demi, jouxte M. de Merveilleux de vent, et M. le conseiller Louis Py de joran. 12° Et au Loclat, rière Colombier, une dite contenant environ trois ouvriers et un huit, jouxte M. d'Ivernois, maire de Colombier, de vent, et M. Fatton de bise. Les enchères seront reçues à la maison-du village de Cormondrèche, les Lundis 21 et 28 Novembre, et 5 Décembre prochain, dès les deux heures de l'après-midi, où les amateurs sont invités à se rencontrer; lesquels pourront d'ails leurs, s'ils le jugent convenable, adresser dès-à-présent, leurs soumissions p. l'un ou l'autre de ces immeubles, ou p. la totalité d'iceux, au notaire Bulard à Cormondrèche, dépositaire de la minute de vente, qui leur donnera aussi communication des conditions de la dite vente; et qui les prévient que M. Dd Bourquin, justicier à Cormondrèche, et M. le commissaire Clerc à Corcelles, sont chargés de faire voir ces immeubles aux amateurs qui ne les connaîtraient pas.

13. Par voie de minute déposée dans l'étude de I.-H. Clerc, notaire à Neuchâtel, M. Favarger-Guebhard offre à vendre son domaine situé sur la montagne de Cernier, lieu dit aux Ebouchons, appelé la grosse Madelaine, avec deux maisons, dont l'une renferme des appartemens de maîtres. Il sera définitivement vendu dans la dite étude, le Jeudi 22 Décembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, à celui qui, en sus de 750 louis, en aura le plus offert. On accordera à l'acquéreur toutes les facilités possibles.

14. L'auberge du Lion-d'or, sise au bas du pont de la ville de Boudry, est exposée en vente publique, à de favorables conditions, avec un jardin situé à peu de distance. Les conditions de



la vente par forme d'enchère, sont déposées au greffe dudit lieu; les amateurs pourront y en prendre connaissance chaque jour, et, sur le Vendredi 25 Novembre courant, à deux heures après midi précises, l'adjudication définitive s'en fera dans la dite auberge, par cris publics, en faveur de la personne qui en aura le plus offert, ou qui en offrirait alors le plus.

15. Dans la ville du Landeron, on offre à vendre, avec ses deux jardins contigus, l'auberge dite l'hôtel de Némours, très-bien achalandée et très-bien distribuée, renfermant une quantité suffisante de beaux et bons appartemens fort commodes, et de bonnes caves; les réparations nombreuses et très-couteuses que le propriétaire y a faites depuis 1815, font qu'elle se trouve aujourd'hui dans le meilleur état. Le rez-de-chaussée peut servir aussi p. un commerce de détail quelconque. Elle est louée L. 380 de Suisse, à un bon aubergiste, qui s'y trouve fort bien et dont les affaires prospèrent; différentes circonstances très-probables en augmentent encore sensiblement le loyer. Elle est mise en prix à la somme de L. 6400. La vente définitive aura lieu à Neuchâtel dans l'étude du notaire I.-H. Clerc, sous de favorables conditions, le Jeudi 29 Décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, à la personne qui, en sus de cette somme, aura le plus offert. — Si cela convient à l'acquéreur, on pourrait traiter séparément de plusieurs pièces de terre en pré, qui fournissent d'excellens fourrages, et qui sont à une bonne proximité.

#### ON OFFRE A VENDRE.

16. On trouve au bureau de cette feuille, et chez M. Aug. Borel-Borel, libraire, l'Almanach dit de cabinet p. 1826, en feuille et sur carton.
17. A la lithographie Gagnebin, et chez MM. les libraires de Neuchâtel et M. Lesquereux, instituteur à la Chaux-de-Fonds, Recueil de modèles d'écriture anglaise et bâtarde, d'après les meilleurs maîtres, à 21 batz l'exemplaire. Cet ouvrage est recommandé à MM. les Instituteurs qui, étant souvent surchargés d'écouliers, n'ont pas toujours le tems de préparer convenablement leurs modèles. Sur 10 exemplaires on en recevra un 11<sup>e</sup> gratis.
18. Chez Savoye, horloger, près le Temple-neuf, deux pendules neuves, frappant heures et quarts sur ressorts-timbres, et à répétition, cadrans 8 pouces, cabinets fond bleu, ouvrages de première qualité. Deux cartels, l'un cabinet en acajou à colonnes, d'un très-joli goût, l'autre en marbre blanc carré. Un régulateur à longue ligne et à seconds; quelques pendules et horloges de rencontre. Il est toujours assorti en montres d'or et d'argent, et établit, à des prix modiques, les pièces qu'il se trouverait ne pas avoir. — Le même est chargé de placer p. domestique, un jeune homme Vaudois, âgé de 22 ans, très-recommandable par sa moralité, qui connaît bien le pansement des chevaux et le train du labourage.
19. Un piano à 5 1/2 octaves et à pédales, qui a peu servi. S'adr. p. le voir, l'essayer et en connaître le prix, à M. Kilgenstein, organiste.
20. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, vient de recevoir un nouvel envoi de pastilles de Calabre, qui sont très-bonnes contre les rhumes, les catarrhes, etc. Liège en planches fin et ordinaire, gros liège p. porcelaines de légumes, bouchons sur fins p. bouteilles, etc.; vin de Champagne, vin de Malaga très-vieux, muscat de Frontignan, vin de Madère sec, dit de Xérès amer, rum de la Jamaïque; plus, un assortiment de liqueurs sur fines d'Hollande: le tout à juste prix. Il recevra sous peu des rittes d'Alsace.
21. J. Dorn, en cette ville, vient de recevoir les étoffes mi-soie qu'il a annoncées dans un précédent numéro de cette feuille, ainsi que des indiennes de Mulhouse, dites robin-des-bois, genre tout nouveau.
22. Chs. Borel, tapissier, vient de recevoir un nouvel assortiment de glaces de Paris, tapisseries, devants de cheminée. Il est également pourvu de bon crin p. meubles, idem d'herbes p. paillasse, laine d'Allemagne pour matelas, dans les plus justes prix. Son magasin est sur la Place, maison de M. de Montmollin, secrétaire d'Etat.
23. Une belle jument à deux mains, ardente et sage, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces de Neuchâtel (mesuré à la chaîne), poil fleur de pêcher, bavant dans son blanc, âgée d'environ 6 ans. S'adr. à M. G.-F. Chatenay, ou à son frère.
24. Chez M<sup>me</sup> Guyenet, vis-à-vis la Poste, un joli balancier, plateaux en cuivre, avec environ 50 livres de poids.
25. Pour distraire, 18 à 20 toises de foin et regain, bonne qualité et bien conditionné. S'adresser à Jeanne-Marie Guyot, à Malvillier.
26. A bon compte, un char à bras en très-bon état, avec tout son entrain. S'adresser à Louis Guilloud, à Peseux.
27. De beau miel coulé et de beaux capots, ainsi que de la cire en pains. S'adr. à M<sup>lle</sup> Guyenet, vis-à-vis la Poste.

28. Chez Petitpierre-Fornachon, près les Halles, de belles oranges de Palerme. Il vient de recevoir la ritte qu'il attendait, d'une qualité supérieure: les personnes qui lui en ont demandé pourront en faire prendre. Il est également des mieux assorti en épiceries et autres articles de son commerce trop longs à détailler.

29. De belles pommes reinettes; 200 pots environ vin rouge nouveau, d'un des meilleurs quartiers de Boudry; 4 paires pigeons d'un an, très-bien accouplés, et variés dans leurs belles couleurs. S'adr. à Schmid-Gorgerat, aux bains.
30. Chez M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, de très-bon café Moka à 13 batz la livre, en en prenant au moins quatre livrés à la fois.
31. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, de très-beau miel, par pots, demi-pots et quarts-de-pots, à un prix raisonnable.
32. Chez Hi. Grossmann et Fs. Perrochet, près du Bassin, outre les articles de leur commerce dont ils sont des mieux assortis: orge d'Ulm prem.<sup>re</sup> qualité, à 2 batz la livre en en prenant un peu à la fois; riz et rizon, chocolat sucré et en pâte, thé pecco avec et sans pointes blanches, dont les qualités ne laissent rien à désirer; sucre en pains première qualité, à 6 1/2 batz la livre par pain. Ils viennent de recevoir un nouvel assortiment de chandelles, connues avantageusement par leur qualité, qu'ils peuvent céder à 5 batz la livre, par 25 lb. à la fois.
33. Chez M. Charles-Daniel Othenin-Girard, aux grandes Crozettes, rière la Chaux-de-Fonds, tout le mobilier qui compose l'attirail de son ménage et labourage des mieux assorti, ayant pendule, bureau, tables, chaises et bois de lits en noyer, ainsi que d'autres meubles, linge, literie, batterie de cuisine de tout genre; des planches et bardeaux, de la graine, du foin et de la paille p. distraire: le tout de bonne qualité, bien entreteu et en bon état. S'adr. de suite à lui-même.
34. M. P.-F. Wuillemier, place du marché, vient de recevoir de très-belle ritte grise d'Alsace, qu'il peut céder à des prix très-modiques. Le même offre de bon raisiné du Château de Vauxmarcus, à 12 batz le pot.
35. Un tas de foin d'environ 10 toises, première qualité. S'adr. à Jean Hodel, à la Borcarderie, près Valangin.
36. Auguste Loup fils, ferblantier, est assorti en lampes de différentes grandeurs, et il en fabrique de quelque genre qu'on puisse les désirer. Le même continue à être pourvu de mèches circulaires de toutes qualités, ainsi que de cheminées de cristal et de verre: le tout à juste prix.
37. Chez MM. Jeanjaquet frères, draps 3/4 et 1/4 ordinaires, bons, qu'ils détailleront dans les prix de 25 à 45 batz; ainsi que d'une qualité plus fine, voulant les céder beaucoup au-dessous du prix coûtant.
38. Environ 7 bosses vin blanc 1824, crû de la Côte. S'adr. au bureau d'avis.
39. Chez Bouvier frères, rue des Moulins, belle ritte fine d'Alsace, en papier bleu, à 6 3/4 batz, dite en tresses à 5 3/4 batz, dite idem blanche à 3 3/4 batz, par paquet de 10 livres environ. Ils sont toujours très-bien assortis en épiceries fines d'un bon choix et à des prix très-modiques.
40. (Ou à louer.) Deux piano. S'adr. au bur. d'avis.
41. Chez M. Michaud-Mercier, des chauffe-pieds en bois poli, proprement travaillés, garnis ou non garnis; des souliers et pantoufles fourrés noirs et couleurs. Il vient de recevoir une ample collection de dessins p. broderies dans les genres les plus nouveaux, des canevas de tous numéros, laines et cordonnets de Paris, lacets plats en laine et en coton, aiguilles super fines à broder au crochet et p. tapisserie. Il prévient les personnes qui lui ont demandé de la ficelle ecruée cordonnée à 6 bouts, p. ouvrages, qu'il en a reçu qui est de toute beauté et qu'il vendra à l'ancien prix. Véritable eau de Cologne de J.-M. Farina, à l'épreuve, qu'il garantit être de 1<sup>re</sup> qualité, et dont il a seul le dépôt dans cette ville; il fera une remise proportionnée à la quantité qu'on en prendra. Il a des caissettes de 2, 4, 6 et 12 flacons, et des demi flacons par caisses de 12.
42. Un tas de fumier des mieux conditionné, chez M. Louis Jeanrenaud.
43. Un tas de bon fumier. S'adr. à Jacob Marti, voiturier, maison de M. le docteur de Pury, près de l'hôtel-de-ville. Le même offre ses services p. faire toute sorte de charois, de même que p. le louage de chevaux, chars-à-bancs et voitures, à des prix raisonnables.
44. Au bureau de cette feuille, Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le D.<sup>r</sup> Jules Sorgen, en Amérique, et faite d'après la recette originale par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. Le bon accueil que l'on a fait à ce remède dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne, répond du succès, et surpassera d'autant plus l'attente de l'acheteur, que jusqu'à présent tous les moyens p. détruire ces insectes importuns ont été infructueux. Prix 10 batz de Suisse la fiole. On est prié d'envoyer l'argent d'avance, franc de port.

45. Veuve Junod, ayant son épicerie à la Grand'-rue, maison de M. Fréd. Louis, se recommande p. tous les articles de son commerce, entr'autres un assortiment de belle laine du pays, qu'elle peut céder à bon compte.

#### IMMEUBLES.

46. Une maison située dans le village de Cortailod, consistant en deux appartemens, avec forge, jardin et verger y attenans, ainsi qu'un morcel de terrain p. plantage, à peu de distance de la dite maison. S'adr. franco p. le prix et les conditions, à Abram Marillier, procureur, au dit Cortailod.
47. Dès-à-présent, la maison n<sup>o</sup> 236 à la Grand'-rue, occupée par M<sup>me</sup> veuve Philippin Gigaud. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée, où est la pâtisserie, four et accessoires; plus, trois étages, avec chambres à resserrer: le tout en bon état. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, qui fera connaître les conditions avantageuses p. le paiement.
48. (Ou à louer.) La moitié d'une blancherie, avec tous ses accessoires. S'adr. à Guillaume Javet, à la Maison-rouge.
49. Un morcel de vigne situé à Montruz-dessus, de la contenance de 27 ouvriers, avec un cabinet d'été entouré d'une terrasse garnie de très-beaux espaliers, de même que le grand muret qui partage la dite vigne, et dans toutes les rangées des demi-tiges en valeur. Cette propriété est en bon état, ne manquant pas de fond, dans une des belles situations du vignoble, et produisant un des meilleurs vins. On sera très-coulant p. le prix. S'adr. d'ici à la fin de Novembre, à M. Jacottet, notaire.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

50. Une vache à lait fraîche, ou près de vêler, garantie à donner 8 pots de lait. S'adresser à M. J.-D. Andrié, qui offre à vendre une vache qui ne porte pas.
51. Du camelot, ou autre étoffe en laine rouge, p. couvrir un canapé. S'adr. au bureau d'avis.
52. De rencontre, un char à échelles, encore en bon état. S'adr. à M. le Maire de Colombier.

#### ON OFFRE À LOUER.

53. Plusieurs grandes chambres à fourneau et cheminée, avec ou sans meubles. S'adr. à Louis Kratzer, qui donnerait la pension, si cela pouvait convenir.
54. Pour Noël, sous les Arcades du Faucon, un logement au premier étage sur le derrière, composé d'une chambre avec fourneau, une cuisine et place pour le bois. S'adr. à M. Touchon-Michaud, qui offre à louer de suite, un logement situé à la Favarge, y compris une portion de jardin.
55. La moitié du creux à fumier n<sup>o</sup> 11, à la Salle. S'adr. à M. Hess, au Soleil.
56. Pour Noël ou p. la St. Jean prochaine, un logement remis à neuf, consistant en deux ou trois chambres, cuisine, galetas, chambre à resserrer et caveau; — soit par mois, des chambres meublées ou sans meubles. S'adresser à M. Meuron-Perret, au faubourg.
57. Pour le Nouvel an, un appartement dans la maison de feu J. F. Kramer, sellier à Colombier, composé de chambre et cuisine sur le devant, deux chambres et cabinet sur le derrière, entresol, galetas et cave; plus, un jardin à très-peu de distance, peuplé d'arbres fruitiers de bon rapport. S'adr. à J.-J. Kramer, maître menuisier, au dit Colombier.
58. Dès-à-présent, entre les foires tant seulement, la boutique du milieu en face aux Arcades, au bas de la maison de M. F.<sup>s</sup>-L.<sup>s</sup> Borel cadet, à qui on peut s'adresser.
59. Pour Noël, au 3<sup>e</sup> étage de la maison Guébard, au faubourg, un logement composé d'une chambre à poêle et cheminée, une chambre à poêle, et un cabinet, qui ont la vue du lac, une petite cuisine, et une chambre à serrer.
60. Pour Noël prochain, le premier étage et le plain-pied p. un vendage de vin, maison près de la fontaine rue des Chavannes. S'adresser à M. F.<sup>s</sup>-L.<sup>s</sup> Borel cadet, propriétaire.
61. De suite ou pour Noël, le second étage de la maison de M. de Pury-Chatelain, rue de l'Hôpital, consistant en trois chambres à fourneaux, dont une avec cheminée, une chambre p. domestique, cuisine, galetas, chambre à serrer, et caveau.
62. Pour Noël prochain, le 3<sup>e</sup> étage de la maison ci-devant Wittnauer, à la Grand'-rue. S'adr. à M<sup>me</sup> veuve Favre née Favarger.
63. Dans la maison de M<sup>lle</sup> Muller, rue des Moulins, une cave meublée de trois grands laigrefass et un petit. S'adr. à elle p. les conditions.
64. De suite ou p. Noël, une boutique remise à neuf, près la grande boucherie, propre p. atelier ou p. entrepôt. S'adr. à la veuve Gunther.
65. Pour Noël, un appartement au rez-de-chaussée de la maison appartenant ci-devant à la veuve Desplans, rue du Neubourg. S'adr. à M. Ferdinand Paris, à Peseux.

(La suite au Supplément ci-joint.)

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

66. On demande, p. voyager en Suisse, une fille qui sache faire un bon ordinaire, bien coudre et raccommoder les bas. Il est inutile de se présenter sans attestations. S'adr. à M.<sup>lle</sup> Jeanrenaud, rue des Epancheurs, qui est chargée de la Commission.
67. On demande un apprenti p. l'état de tailleur d'habits. S'adr. à Louis Gacon, maître tailleur, Grand'rue.
68. On demande p. Noël prochain, p. domestique dans une maison de commerce de cette ville, un homme qui connaisse parfaitement le pansement des chevaux. Il serait inutile de se présenter sans des témoignages satisfaisants de moralité. S'adr. à MM. Preud'homme et Favarger.
69. Pour des filles allemandes qui desirerent entrer en services à Neuchâtel, on est prié de s'adresser au bureau de commission Biglen, à Berne.
70. On demande, chez une Dame suisse qui a des pensionnaires, à Nismes, une femme de chambre qui pût en même tems servir d'institutrice, en surveillant les élèves. On exige qu'elle sache très-bien lire, faire les ouvrages de couture, et restaurer la dentelle. Pour plus amples informations, s'adr. à M.<sup>me</sup> Petitpierre-Bosset.
71. Une fille de 28 à 30 ans, très au fait du service, et sur la moralité de laquelle on pourrait compter, désire trouver de suite ou p. Noël une place de cuisinière. On aurait lieu d'en être satisfait à tous égards. S'adr. au bureau d'avis.
72. M.<sup>lle</sup> Henriette Boillat a l'honneur de se recommander aux Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, p. blanchir à neuf les blondes blanches et noires, les dentelles, bonnets, voiles et fichus, bas de soie, etc. S'adr. à M. Henri Ganeval, à Couvet.
73. Un habile graveur des Montagnes offre ses services p. cachets, armoires et vaisselle; il fait aussi des marques à feu. S'adresser à MM. Preud'homme et Favarger.
74. Pour apprendre l'état de cordonnier, on demande de suite un jeune homme intelligent et appartenant à d'honnêtes parens. S'adresser à Berthoud-Bardet, maître cordonnier, vis-à-vis le bureau des Postes.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

75. Il a été volé, le Samedi 12 Novembre, à Corraillod, une montre d'argent, marquée au fond de la boîte AMJ, le cadran endommagé au bord sur les 5 heures, chaîne en acier, composée en partie d'anneaux doubles et en partie d'anneaux simples. On prie MM. les horlogers et autres personnes entre les mains de qui elle pourrait tomber, de s'en saisir et d'en avertir le bureau d'avis, contre récompense.
76. On a pris, ou échangé par mégarde, à l'hôtel du Sauvage, un grand parapluie en taffetas vert, à bordure rayée couleur, monté à l'américaine, à corbin noir, se fermant avec un ruban et un bouton recouvert en taffetas, marqué sur le bord en encre M. M. M<sup>me</sup> Huber prie la personne qui l'aura, de vouloir bien le lui renvoyer, elle en sera très-reconnaissante.
77. On a oublié quelque part, pendant le dernier mois d'Octobre, une canne à épée, de couleur jaune, avec un pommeau noir. La personne chez qui elle se trouve est priée de la remettre, contre récompense, dans le magasin de M. Næff, maison de M. Petitpierre-Rougemont, à la Croix-du-marché.
78. On a perdu, le Jeudi 27 Octobre, de Saint-Aubin à Neuchâtel, un col de drap gris, le collet garni intérieurement de velours bleu. On promet une bonne récompense à la personne qui le rapportera, soit au Cerf à Neuchâtel, soit au Lion-d'or à Boudry.
79. Les personnes chez lesquelles pourrait se trouver le 5<sup>e</sup> vol. de l'histoire des Suisses par Muller, et les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> vol. des Confessions, sont priées de les renvoyer à M. Lianna, à Auvernier, qui en sera reconnaissant.
80. Charles Naguel promet deux écus neufs à la personne qui pourra lui donner quelque indice sur ceux qui, cette année et l'année passée, lui ont volé ses choux rouges à Pierrabor.

AVIS DIVERS.

81. Les personnes qui pourraient devoir à feu M. le major Prince, et celles auxquelles il pourrait devoir, sont invitées à se faire connaître à sa famille dans la quinzaine.

81. MM. Frédéric Jeanneret et Henri Baumann-peintres, informent le public, qu'ils ouvriront sous peu à Néuchâtel, lieu de leur domicile, et cela au rez-de-chaussée de la maison de M.<sup>lle</sup> Heinzely, située rue de l'Hôpital et vis-à-vis de l'hôtel du Faucon, un magasin d'objets relatifs aux arts, et spécialement à la peinture et au dessin, et qu'ils joindront à cet établissement une exposition permanente des tableaux et autres objets remarquables d'art et d'industrie, qui leur seront remis par des artistes et artisans du pays, dans le but de faire connaître et apprécier leurs talens à leurs concitoyens et aux étrangers qui fréquentent cette ville, et de procurer le débit de leurs ouvrages. Cette exposition aura lieu dans des armoires vitrées, fermant à clef et garanties de toute humidité, dans lesquelles les objets exposés seront placés de manière à paraître avantageusement aux yeux des amateurs. Ils invitent en conséquence les artistes qui voudront profiter de cette faculté, à leur adresser, dès le 5 Décembre prochain, les ouvrages qu'ils destinent à l'exposition, en indiquant les prix auxquels ils seront disposés à les céder, sous la déduction d'une commission équitable et modérée dont ils seront convenus d'avance. Et comme ils se proposent de publier par voie d'impression et de répandre au dehors, un catalogue où seront signalés, à la demande des artistes, les objets remarquables livrés à l'exposition, ceux qui désireront que leurs ouvrages trouvent place dans ce catalogue, sont en outre invités à joindre à leurs envois une notice indiquant ce que ces ouvrages offrent de plus intéressant p.<sup>r</sup> les arts et l'industrie, et ce qui en constitue essentiellement le mérite.
82. Un naturaliste qui connaît parfaitement la manière d'empailler toutes espèces d'animaux, quadrupèdes, oiseaux, poissons et amphibiens, ainsi que l'art de traiter et de conserver les insectes, de faire des squelettes et de travailler en cire, recevrait un élève. On peut prendre des informations, par lettres affranchies, chez M. Rordorf, rue des Fontaines n° 28, à Berne.
83. Un Dame de la ville demande une personne p. être près d'elle. — Elle offre à louer de suite, deux chambres garnies. S'adr. au bureau d'avis.



84. MM. les Syndics à la masse Silliman Wavre et C.<sup>e</sup>, étant à la veille de déterminer une dernière et finale répartition de l'actif de cette masse à MM. les créanciers inscrits au décret, invitent toute autre personne qui pourrait avoir quelque demande ou réclamation à faire à cette masse, soit p. vacations, soit sous tout autre rapport, d'en remettre incessamment la note au bureau de M. H. Silliman; et ils déclarent, qu'après le Lundi 5<sup>e</sup> du mois de Décembre prochain, toute demande sera tardive, et qu'il ne pourra plus y être fait droit.

85. Avec autorisation de MM. les Quatre-Ministres, M. Bolla, chirurgien-dentiste, de Genève, continuera, pendant le peu de jours qu'il séjournera en cette ville, à recevoir les personnes qui desirent lui faire l'honneur de le consulter. Il se charge du succès de tout ce qui a rapport à la bouche. — On trouve chez lui un dentifrice perfectionné p. la conservation des dents et des gencives, qui calme en quelques minutes les douleurs les plus aiguës, et raffermi les dents chancelantes; les fluxions et les abcès les plus obstinés cèdent de suite à ses vertus: il redonne aux dents leur éclat, et aux gencives leur couleur vermeille, en les faisant revivre et recroître, dissipe toute mauvaise odeur de la bouche, et détruit, par son usage, tout germe de maladies scorbutiques. Cette liqueur incomparable n'offre même aucune analogie avec les dentifrices connus; sa renommée et le grand nombre d'utiles expériences tant dans la ville de Genève que dans les Cantons voisins, lui ont mérité les éloges et l'approbation de MM. les Médecins de tous ces lieux. Les imprimés qui accompagnent les petites bouteilles, indiquent le mode de s'en servir. Il est logé chez M.<sup>lle</sup> Jeanrenaud, rue des Epancheurs, n<sup>o</sup> 373.

86. Le Comité de Charité ayant jugé convenable de suspendre les soupes économiques cette année, informe le public qu'il continuera cependant le débit du bois, p. lequel on peut se procurer des jetons au local des soupes, les Mercredi et Samedi, de onze heures à onze heures et demie.

87. L'Éplattienier, inst.<sup>r</sup>, dans le but de se rendre utile, offre de donner des leçons particulières à quelques jeunes gens, dans leur domicile, de 11 heures à midi. Il espère contenter les parents qui l'honoreront de leur confiance. Il est toujours pourvu de très-bonne encre.

88. Un très-bon régent de campagne du canton de Berne, prendrait deux jeunes gens en pension jusqu'à Pâques ou pour plus long-tems. Rien ne sera négligé pour son instruction et son traitement. Le prix p. la pension, le blanchissage et l'instruction, sera de cinq louis jusqu'à Pâques. S'adr. au bureau d'avis.

89. L'examen pour la repourvue de l'école de la Chaux-du milieu, actuellement vacante, est fixé au Lundi 5 Décembre prochain. Fonctions; celles d'un régent de campagne, y compris celles de marguillier. Benefices: le logement et seize louis par an, non compris les mois d'école. On ne payera pas de journée aux aspirans, qui devront s'annoncer d'avance à M. le Pasteur du dit lieu.

90. Dans la Suisse orientale, une maison de commerce, des plus respectable, demande un apprenti: il serait logé et nourri dans la famille, à des conditions très-convenables. S'adresser à M. Guebbard.

91. Une maison de commerce de cette ville désire avoir en apprentissage, un jeune homme de 17 à 18 ans, d'une bonne famille. S'ad. au bur. d'avis.

92. On désire placer de suite, un jeune homme de 15 ans, des environs de Neuchâtel, en échange d'une jeune Demoiselle ou d'un jeune garçon, dans une bonne maison de commerce suisse, p. apprendre la langue allemande et s'occuper, outre les heures des leçons, soit au comptoir, soit au magasin. On désirerait ensuite le laisser dans la même maison p. y faire un apprentissage de commerce, si l'on se convient réciproquement. S'adr. à M. Jean Biolley, négociant, ou à MM. Pettavel frères.

93. MM. les membres de la Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville, sont informés par le présent avis, tenant lieu de citation, que la grande assemblée de cette Compagnie aura lieu le Mercredi 30 Novembre courant, à l'hôtel-de-ville, à 2 heures après midi.

*L'Avoyer de la Compagnie.*

94. Chs. Urban, relieur, a l'honneur d'informer le public, et surtout ses pratiques du dehors, qu'il a transporté son atelier au carré de la rue des Poteaux, 302.

95. Du 10 au 15 Décembre prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig et Dresde. S'adr. à Pierre Gachet, voiturier, près la Place-d'armes.

### COMITÉ DES CONCERTS.

96. Le Comité des Concerts avise les personnes qui voudraient encore prendre part à la souscription ouverte l'année dernière pour l'encouragement de la musique, qu'elles y seront admises p. les deux années qui lui restent à courir, et cela aux conditions du prospectus, et moyennant qu'en sus de l'abonnement simple de L. 8., 8 par année, minimum de la souscription, elles payent à la caisse des Concerts une indemnité de L. 4, 4 pour la première année écoulée; celles qui prendront deux ou plusieurs abonnemens, seront exemptes de cette indemnité. On est prévenu d'ailleurs, que des mesures seront prises p. que les avantages qui seront accordés aux souscripteurs sur les billets d'entrée aux concerts, auxquels leurs souscriptions leur donnent droit, leur soient exclusivement réservés. Les nouvelles souscriptions devront être faites chez M. Favarger, avocat, avant le 1<sup>er</sup> Janvier prochain, et non plus tard. — Les amateurs non connus qui désireraient jouer à l'orchestre, sont invités à s'annoncer à M. Gallot, secrétaire-de-ville, vice-président du Comité.

### TAXE DU PAIN, dès le 18 Juillet 1825.

Le pain mi-blanc . . . . . à 4 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 5 cr. „  
Le petit-pain de demi-bâtz doit peser 5 1/4 onces.  
Celui d'un batz . . . . . 10 1/2 „  
Celui de six creutzers . . . . . 18 „

### TAXE DES VIANDES, dès le 3 Nov. 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.  
La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.

### PRIX DES GRAINS, au marché du 17 Nov.<sup>bré</sup>

Froment . . . . . l'émine bz. 18 à 19 1/2.  
Moitié-blé . . . . . — „ — „  
Mêle . . . . . — „ 10 à 13.  
Avoine . . . . . — „ 7 à 7 1/2.  
Orge . . . . . — „ 9 1/2 à 10.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 8, 15 à L. 9.